

2024 DSP 5 : Adoption du nouveau Plan Parisien Santé Environnement - PPSE2

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'emploie depuis de nombreuses années à promouvoir avec et pour ses citoyen·nes un environnement et un cadre de vie propices à une meilleure santé physique et mentale, à travers la mise en œuvre continue et coordonnée de différents plans, programmes et actions. Pour cela elle mobilise l'ensemble des politiques publiques sectorielles (urbanisme, voirie et déplacement, éducation, petite enfance, achat public, etc.) de son ressort autour de l'objectif commun d'amélioration de la santé.

Le premier Plan Paris Santé Environnement (PPSE) a été adopté en décembre 2015 par le Conseil de Paris. Démarche inédite au sein de notre collectivité, ce document visait à améliorer la santé des Parisien·nes en agissant sur ses déterminants environnementaux pris au sens large. Il s'agissait de s'attaquer de front à la réduction des pollutions présentes dans l'environnement des Parisien·nes (recherche et suppression à grande échelle des polluants chimiques dans les lieux accueillant des enfants, suppression des pesticides et perturbateurs endocriniens de la commande publique, amélioration de la qualité de l'air et lutte contre les pollutions liées au trafic automobile...), mais aussi de promouvoir un cadre de vie favorisant la bonne santé pour tous, dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (développement d'un urbanisme favorable à la santé à travers des outils d'évaluation des impacts sanitaires des projets urbains, notamment dans les quartiers périphériques, prioritaires ou populaires, amélioration de la qualité de vie par le prisme de l'accès aux aménités sanitaires, culturelles, environnementales, etc). Premier plan de son genre pour une grande collectivité territoriale, il visait en outre à diffuser une culture scientifique et citoyenne autour des enjeux de santé environnementale, dans les services municipaux autant que dans la population. Ces avancées majeures sont venues enrichir l'expertise en matière de santé environnementale acquise et conservée par la Ville de Paris depuis la création de son laboratoire d'hygiène en 1910.

Depuis la conception de ce premier PPSE il y a presque 10 ans, Paris s'est transformée radicalement pour améliorer le cadre de vie, lutter contre les pollutions, prévenir les effets de la crise climatique, développer la biodiversité, favoriser l'habitat sain et l'alimentation bio et locale, protéger les plus fragiles

des effets sur leur santé d'un environnement pollué ou dégradé. Le premier PPSE, tel un trait d'union entre toutes les politiques urbaines menées à Paris, nous a permis de saisir collectivement comment l'urbanisme, les mobilités, la réduction des nuisances sonores, l'aménagement et la végétalisation de l'espace public, la protection de la faune et de la flore urbaines, la rénovation et la construction de logements abordables sans polluants intérieurs, mais aussi l'accompagnement des femmes enceintes, le soutien aux familles, l'éveil des plus jeunes dans des crèches accueillantes et saines, l'éducation et les loisirs des enfants dans des écoles rénovées et dépolluées, l'activité physique favorisée à tous les âges, sont autant de leviers pour un projet commun de santé publique. L'heure était venue de tirer le bilan de cette première décennie de travail acharné pour déployer à Paris l'ambition de l'Organisation mondiale de la santé de « faire de la santé dans toutes les politiques ». Alors que nous nous préparions à adopter un nouveau Plan Climat, un nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique et des stratégies enrichies pour la préservation de la biodiversité et la résilience de notre ville, il était indispensable de nous doter également d'une nouvelle feuille de route en santé environnement, actualisée à l'aune de connaissances scientifiques renouvelées.

Fruit de dix-huit mois de concertation, d'analyse des progrès réalisés depuis 2015 et d'identification des besoins persistants ou émergents à Paris en matière de santé environnementale et d'inégalités d'exposition aux pollutions, le deuxième Plan Parisien Santé Environnement (PPSE2) pose la stratégie de la Ville de Paris pour aller encore plus loin dans la prévention et la réduction des risques environnementaux qui pèsent sur notre santé. Il porte une ambition exigeante pour la santé des Parisiennes et des Parisiens, qui se fonde sur des connaissances scientifiques solides et s'attaque à des inégalités sociales, territoriales et générationnelles encore profondes.

Ce document stratégique met en cohérence toutes les actions menées par la Ville pour réduire l'exposition des Parisiennes et Parisiens, notamment les moins favorisés, aux pollutions de leur environnement et pour améliorer leur santé globale. Il est le trait d'union sanitaire entre le Plan Climat, le Plan local d'urbanisme bioclimatique, les stratégies biodiversité et résilience.

Composé de 44 actions réunies autour de dix grandes thématiques, il est guidé par le souci de réduire les fractures sociales et les inégalités de santé. C'est un plan construit à la fois sur des connaissances scientifiques robustes et sur les savoirs issus des mobilisations citoyennes pour l'environnement et la santé. Il est pensé pour favoriser une prise de conscience collective et une discussion démocratique sur les défis à relever pour la santé des générations actuelles et futures.

Les Assises parisiennes de la santé environnementale, réunies le 31 mars 2023 à l'Hôtel de Ville, ont ainsi marqué le lancement du travail d'élaboration d'un deuxième Plan parisien santé environnement (PPSE2), avec l'ambition forte d'associer les habitant·es et les acteur·rices clés du territoire de sa conception à son implémentation. Ce PPSE2 a bénéficié de l'apport de 5 focus groups réalisés avec une quarantaine d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui ont pu exprimer leurs perceptions et besoins autour de la santé environnementale. En parallèle, 10 ateliers thématiques et 3 webinaires ont rassemblé professionnels de santé, chercheur·euses, associations et institutions partenaires, pour imaginer collectivement des solutions aux problématiques de

santé environnementale à Paris. La mise en œuvre du Plan s'appuiera sur les recommandations d'un Conseil scientifique et citoyen, sous l'égide de l'Observatoire parisien de la santé environnementale de la Direction de la santé publique.

Le nouveau PPSE se fonde sur les principes de la santé communautaire, selon la définition portée par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une approche qui vise à replacer les individus et les communautés les plus concernées au cœur des réflexions sur leur santé, dans une logique de renforcement des capacités collectives à lutter contre des déterminants sociaux, territoriaux ou environnementaux défavorables ou pénalisants. L'adoption de comportements bénéfiques pour la santé dépend en effet de déterminants structurels tels que l'environnement physique dans lequel on vit, le niveau de vie socio-économique, le milieu social dans lequel on grandit, l'éducation, l'accès à l'information et la capacité à se saisir de cette information (ce qu'on nomme la « littératie » en santé), la facilité d'accès à des services de santé, etc. À l'échelle individuelle, il est difficile d'échapper aux effets de ces déterminants de santé et au poids d'inégalités structurelles qui, tout au long de la vie, discriminent les individus selon leurs chances de rester en bonne santé plus ou moins longtemps. L'injonction à éviter les expositions néfastes pour la santé (alcool, tabac, malbouffe, mais aussi polluants chimiques, solvants, peintures ou objets du quotidien comportant des perturbateurs endocriniens) ou à adopter des comportements vertueux (alimentation bio équilibrée, produits ménagers naturels, activité physique et sportive...) ne saurait suffire : pour être efficace, l'action collective en santé publique doit être construite avec les citoyennes et les citoyens, notamment les plus exposés à ces risques.

L'objectif du deuxième Plan parisien santé environnement est de faire du milieu urbain dense qu'est la ville de Paris un territoire qui :

- s'adapte au changement climatique sans l'aggraver et dont la qualité environnementale est favorable à la santé des habitant·es et usager·ères,
- garantisse pour ses enfants un environnement favorable à leur santé sur le long terme, en diminuant tout particulièrement leur exposition aux perturbateurs endocriniens,
- favorise la prise de conscience et l'adoption des pratiques de vie les meilleures pour la santé,
- vise à réduire les inégalités de santé qui touchent plus durement les populations les plus vulnérables : jeunes enfants, personnes âgées, personnes avec des pathologies chroniques ou poly-pathologies, en situation de défaveur sociale et économique, etc.

Pour cela, le PPSE2 propose des mesures emblématiques :

- Pour continuer de **fabriquer une ville résiliente et l'adapter aux crises bioclimatiques**
 - o Objectiver les bénéfices pour la santé des actions menées pour l'amélioration de la qualité de l'air, en termes de prévalence / incidence de certaines pathologies respiratoires ou de certains troubles du métabolisme.

- o Intervenir le plus en amont possible des projets d'aménagement et des politiques urbaines pour prendre en compte les déterminants de santé, à travers le savoir-faire des équipes en charge des évaluations d'impact sur la santé.
 - o Faire converger l'ensemble de nos interventions sur l'habitat dégradé ou les passoires thermiques avec des interventions structurantes sur les liens entre qualité du logement et santé à travers l'action des Conseillers médicaux en environnement intérieur.
- En ouvrant un nouveau chapitre fondamental pour l'avenir des populations, celui de la **lutte contre les polluants chimiques et notamment les perturbateurs endocriniens**, qui sont omniprésents dans notre environnement quotidien et facteurs aggravants de plusieurs épidémies invisibles (cancer du sein, maladies cardiovasculaires, troubles du neuro-développement, baisse de la fécondité et de la fertilité...). Si la Ville a été précurseur en la matière dès 2015, il s'agit aujourd'hui de développer une nouvelle série d'actions locales ciblées et efficaces, avec une cohérence et une lisibilité renforcée pour les Parisiennes et les Parisiens.
- o Offrir à toutes les femmes enceintes un atelier de sensibilisation sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens dans leur quotidien, ainsi qu'une mallette avec des objets et produits du quotidien sans polluants qu'elles pourront retrouver ensuite à bon marché dans les commerces de proximité.
- Ce dispositif vient en appui et complémentarité des autres actions menées en PMI, comme le projet éco-PMI et la maquette pédagogique sur les risques pour les nourrissons des polluants du quotidien.
- o Proposer une garantie environnementale dans les lieux collectifs accueillant des enfants, crèches et écoles : depuis 2020, la recherche et suppression systématique du plomb et des autres polluants chimiques à travers les plans Plomb et ESPPIsols ont permis d'investiguer et de traiter des centaines d'établissements, ce travail va se poursuivre, ainsi que la végétalisation des cours et les rues aux écoles, afin d'arriver à terme sur une garantie « haute qualité de santé environnementale » reposant sur 4 piliers : l'accès accru à la nature par la végétalisation, une restauration collective de haute qualité, de la sensibilisation/formation aux bons gestes pour l'environnement et la santé, des plans d'action anti-pollution.
- **Accompagner les citoyens dans la prise de conscience** et la compréhension des déterminants environnementaux de leur santé et favoriser leur mobilisation auprès des autorités de régulation.

- o Des lieux de débat et de programmation culturelle et scientifique sur ces sujets : la fondation Eastman dans le 13^e arrondissement, qui est aujourd'hui déjà le siège de nos laboratoires de santé environnementale et le futur siège de la direction de la santé publique, rue Boucry dans le 18^e arrondissement ;
 - o Un baromètre de santé environnementale sur les connaissances, attitudes, comportements et représentations des Parisiens ;
 - o Des actions de sensibilisation à destination des publics scolaires : ateliers s'appuyant sur des outils pédagogiques innovants et co-construits avec les enfants.
- Tout ce travail s'appuie sur un **service public territorial scientifique d'excellence** : la Ville a conservé en régie des capacités d'analyse uniques en France et au-delà sur les polluants de l'environnement qui permet d'apporter un haut niveau d'expertise et d'aider à la décision sur la balance bénéfices-risques en termes de santé publique de toutes nos interventions, travaux, achats...
- o Une stratégie intégrée de maîtrise des espèces invasives (rongeurs, punaises de lit, moustiques tigres...) avec un impact réduit sur l'environnement et la biodiversité par la limitation de l'usage des produits chimiques ;
 - o Une politique d'achat / marchés publics de la Ville visant à réduire et à éliminer les produits polluants ;
 - o Une Ville employeur responsable qui protège ses agents des risques environnementaux.

Le PPSE2 propose ainsi une série d'actions regroupées par thématique. Tout d'abord des mesures concernant des catégories de la population à des âges clés : 1000 premiers jours de la vie, avec des actions dans la thématique "Naître", les enfants et adolescents dans la thématique "Grandir" et les seniors dans "Bien Vieillir". Il s'agit alors de mettre en place des actions de sensibilisation (sur l'alimentation, sur l'activité physique, sur les choix de produits du quotidien...), de meilleur suivi des pathologies liées à l'environnement, et d'urbanisme favorable à la santé de ces publics.

Sur les enjeux d'alimentation et d'activité physique, deux thématiques spécifiques sont proposées : "Se Nourrir" et "Bouger". Afin de permettre une alimentation saine et durable, ainsi qu'une activité physique régulière pour tous·tes, ces deux thématiques comportent des actions de sensibilisation, mais aussi de formations de personnes relais et de création de lieux pour favoriser ces comportements (création de nouvelles Maisons Sport Santé).

Les enjeux d'urbanisme et de logements sont également au cœur de ce PPSE2 avec les thématiques "Un environnement urbain sain pour une meilleure santé physique et mentale" et "Habiter". Un large réseau d'acteurs, parmi lesquels

les bailleurs sociaux et les professionnels de la construction sera mobilisé pour imaginer des logements plus sains et favorisant la santé de leurs habitants.

Ce PPSE2 comporte également une thématique “Soigner” essentielle : en effet, la Ville de Paris gère une vingtaine d'équipements de santé : centres de santé et centres médico-sociaux, qui représentent autant de leviers pour mener une démarche écoresponsable et communautaire dans ces établissements, prendre mieux en compte les déterminants de santé et travailler sur l'anticipation des conséquences sur la santé du dérèglement climatique.

Pour finir, ce PPSE2 s'adresse aux agent-es de la Ville au travers de la thématique “Travailler à la Ville en bonne santé”. Des actions de sensibilisation, alimentation saine dans les restaurants administratifs, partenariats avec d'autres restaurants sont proposés et un travail sera effectué pour proposer aux agent-es les plus exposé-es des bilans médicaux et suivis de santé renforcés.

Le PPSE2 vise ainsi en premier lieu la réduction des inégalités socio-territoriales et environnementales en santé, et entend agir à tous les âges de la vie, en ciblant les périodes de plus grande vulnérabilité aux effets des pollutions environnementales. Il ambitionne également de conjuguer enjeux de santé, environnementaux et d'adaptation au changement climatique, en soutenant la fabrique d'une ville résiliente et favorable à la santé, et en se faisant le promoteur de la notion « Une seule santé », qui relie les enjeux de biodiversité, santé humaine et santé animale. Pensé en harmonie avec les autres plans de la ville, il est un plan d'action opérationnel, qui permettra d'amplifier les actions déjà engagées depuis 2015, d'ouvrir de nouveaux champs d'intervention notamment autour des 1000 premiers jours de vie et de mobiliser citoyens et experts au sein d'un réseau structuré des acteurs parisiens de la santé environnementale.

La santé environnementale est une affaire de justice sociale, et c'est l'ensemble de nos politiques publiques qui doivent être mobilisées au service de la réduction et de la prévention des inégalités de santé à caractère environnemental.

C'est pourquoi, je vous propose d'adopter ce deuxième Plan parisien santé environnement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de
Paris**

2024 DSP 5 – Adoption du nouveau Plan Parisien Santé Environnement - PPSE2

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-2 et suivants ;

Vu la délibération 2015 DASES 37 approuvant le premier Plan Parisien de Santé Environnementale ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le nouveau Plan Parisien Santé Environnement (PPSE 2) ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article unique : Le Plan Parisien Santé Environnement (PPSE 2), dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.